

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 30 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 17 mai 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Sur instructions de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 13 mai 2004, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une nouvelle violation de l'espace aérien national de la République de Chypre et de la région d'information de vol de Nicosie par quatre (4) appareils militaires de l'Armée de l'air turque volant en formation, constatée aujourd'hui à 11 h 30, heure locale. Une carte détaillant cette violation est jointe à la présente (voir annexe).

Il est particulièrement décevant que les violations de l'espace aérien de Chypre se poursuivent alors que nous redoublons d'efforts pour parvenir à un règlement viable et durable du problème de Chypre. Nous espérons sérieusement que le Gouvernement turc partagerait cet esprit nouveau afin d'atténuer les tensions et d'adopter une approche nouvelle et constructive pour que la paix et la réconciliation prévalent dans notre région. Je tiens à souligner également que les violations ont continué après l'adhésion officielle de Chypre à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 et en dépit de la politique déclarée de la Turquie visant à convaincre l'Union européenne qu'elle satisfait aux critères auxquels est subordonnée l'ouverture de négociations d'adhésion.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je proteste vigoureusement contre la violation susmentionnée de la zone d'information de vol de Nicosie et de l'espace aérien national de la République de Chypre, qui est contraire au droit international ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement turc respectera la souveraineté de Chypre et s'abstiendra de toute nouvelle violation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Andreas D. **Mavroyiannis**



**Annexe à la lettre datée du 17 mai 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**